

La demande d'examen préliminaire international doit être présentée directement à l'administration chargée de l'examen préliminaire international qui est compétente ou, si plusieurs administrations sont compétentes, à l'une d'entre elles, au choix du déposant. Le déposant peut indiquer le nom complet ou le code à deux lettres de cette administration au-dessus de la ligne qui suit :

IPEA/ _____

PCT

CHAPITRE II

DEMANDE D'EXAMEN PRÉLIMINAIRE INTERNATIONAL

selon l'article 31 du Traité de coopération en matière de brevets :
Le soussigné requiert que la demande internationale spécifiée ci-après fasse l'objet d'un examen préliminaire international conformément au Traité de coopération en matière de brevets.

Réservé à l'administration chargée de l'examen préliminaire international

Administration chargée de l'examen préliminaire international	Date de réception de la demande d'examen préliminaire international
---	---

Cadre n° I IDENTIFICATION DE LA DEMANDE INTERNATIONALE		Référence du dossier du déposant ou du mandataire
Demande internationale n°	Date du dépôt international (<i>jour/mois/année</i>)	Date de priorité (la plus ancienne) (<i>jour/mois/année</i>)
Titre de l'invention		
Cadre n° II DÉPOSANT(S)		
Nom et adresse : (<i>Nom de famille suivi du prénom; pour une personne morale, désignation officielle complète. L'adresse doit comprendre le code postal et le nom du pays.</i>)		n° de téléphone
		n° de télécopieur
		n° sous lequel le déposant est inscrit auprès de l'office
<input type="checkbox"/> Autorisation de recourir au courrier électronique : En cochant la présente case, le déposant autorise l'administration chargée de l'examen préliminaire international à utiliser l'adresse électronique mentionnée dans le présent cadre pour envoyer, à l'avance, si l'administration le souhaite, les notifications établies en relation avec la présente demande internationale (<i>voir également les notes relatives au cadre n° II.</i>)		Adresse électronique
Nationalité (nom de l'État) :	Domicile (nom de l'État) :	
Nom et adresse : (<i>Nom de famille suivi du prénom; pour une personne morale, désignation officielle complète. L'adresse doit comprendre le code postal et le nom du pays.</i>)		
Nationalité (nom de l'État) :	Domicile (nom de l'État) :	
<input type="checkbox"/> D'autres déposants sont indiqués sur une feuille annexe.		

Suite du cadre n° II DÉPOSANT(S)

Si aucun des sous-cadres suivants n'est utilisé, cette feuille ne doit pas être incluse dans la demande d'examen préliminaire international.

Nom et adresse : *(Nom de famille suivi du prénom; pour une personne morale, désignation officielle complète. L'adresse doit comprendre le code postal et le nom du pays.)*

Nationalité (nom de l'État) :

Domicile (nom de l'État) :

Nom et adresse : *(Nom de famille suivi du prénom; pour une personne morale, désignation officielle complète. L'adresse doit comprendre le code postal et le nom du pays.)*

Nationalité (nom de l'État) :

Domicile (nom de l'État) :

Nom et adresse : *(Nom de famille suivi du prénom; pour une personne morale, désignation officielle complète. L'adresse doit comprendre le code postal et le nom du pays.)*

Nationalité (nom de l'État) :

Domicile (nom de l'État) :

Nom et adresse : *(Nom de famille suivi du prénom; pour une personne morale, désignation officielle complète. L'adresse doit comprendre le code postal et le nom du pays.)*

Nationalité (nom de l'État) :

Domicile (nom de l'État) :

D'autres déposants sont indiqués sur une autre feuille annexe.

Cadre n° III MANDATAIRE OU REPRÉSENTANT COMMUN; OU ADRESSE POUR LA CORRESPONDANCE

La personne indiquée ci-dessous est mandataire représentant commun
 et a été désignée à une date antérieure; elle représente aussi le ou les déposants pour l'examen préliminaire international.
 est désignée par la présente; toute désignation antérieure de mandataires ou d'un représentant commun est de ce fait révoquée.
 est désignée par la présente, spécialement pour la procédure devant l'administration chargée de l'examen préliminaire international, en sus du ou des mandataires ou du représentant commun désignés antérieurement.

Nom et adresse : (*Nom de famille suivi du prénom; pour une personne morale, désignation officielle complète. L'adresse doit comprendre le code postal et le nom du pays.*)

n° de téléphone

n° de télécopieur

n° sous lequel le mandataire est inscrit auprès de l'office

Autorisation de recourir au courrier électronique : En cochant la présente case, le déposant autorise l'administration chargée de l'examen préliminaire international à utiliser l'adresse électronique mentionnée dans le présent cadre pour envoyer, à l'avance, si l'administration le souhaite, les notifications établies en relation avec la présente demande internationale (*voir également les notes relatives au cadre n° II.*)

Adresse électronique

Adresse pour la correspondance : cocher cette case lorsque aucun mandataire ni représentant commun n'est ou n'a été désigné et que l'espace ci-dessus est utilisé pour indiquer une adresse spéciale à laquelle la correspondance doit être envoyée.

Cadre n° IV BASE DE L'EXAMEN PRÉLIMINAIRE INTERNATIONAL**Déclaration concernant les modifications :***

1. Le déposant souhaite que l'examen préliminaire international **commence sur la base suivante** :

la demande internationale telle qu'elle a été déposée initialement

la description telle qu'elle a été déposée initialement

telle qu'elle a été modifiée en vertu de l'article 34

les revendications telles qu'elles ont été déposées initialement

telles qu'elles ont été modifiées en vertu de l'article 19 (avec, le cas échéant, la déclaration jointe aux modifications)

telles qu'elles ont été modifiées en vertu de l'article 34

les dessins tels qu'ils ont été déposés initialement

tels qu'ils ont été modifiés en vertu de l'article 34

2. Le déposant souhaite que les modifications apportées aux revendications en vertu de l'article 19 soient considérées comme écartées.

3. Lorsque l'administration chargée de l'examen préliminaire international souhaite entreprendre l'examen préliminaire international en même temps que la recherche internationale conformément à la règle 69.1.b), le déposant demande à l'administration chargée de l'examen préliminaire international **de différer** le commencement de cet examen jusqu'à l'expiration du délai applicable en vertu de la règle 69.1.d).

4. Le déposant demande expressément que l'examen préliminaire international **soit entrepris avant** l'expiration du délai applicable en vertu de la règle 54bis.1.a).

* Lorsque aucune case n'est cochée, l'examen préliminaire international commencera sur la base de la demande internationale telle qu'elle a été déposée initialement ou, si l'administration chargée de l'examen préliminaire international reçoit copie des modifications apportées aux revendications en vertu de l'article 19 ou des modifications apportées à la demande internationale en vertu de l'article 34 avant d'avoir commencé à rédiger une opinion écrite ou le rapport d'examen préliminaire international, sur la base de la demande internationale ainsi modifiée.

Langue : l'examen préliminaire international sera effectué en , qui est

la langue dans laquelle la demande internationale a été déposée.

la langue d'une traduction remise aux fins de la recherche internationale.

la langue de publication de la demande internationale.

la langue de la traduction (qui sera) remise aux fins de l'examen préliminaire international.

Cadre n° V ÉLECTION D'ÉTATS

Le dépôt de la présente demande d'examen préliminaire international vaut élection de tous les États contractants qui sont désignés et qui sont liés par le chapitre II du PCT.

Cadre n° VI BORDEREAU

Aux fins de l'examen préliminaire international, les éléments suivants, établis dans la langue indiquée au cadre n° IV, sont joints à la présente demande d'examen :

- | | | |
|--|---|----------|
| 1. traduction de la demande internationale | : | feuilles |
| 2. modifications selon l'article 34 | : | feuilles |
| 3. copie (ou, si elle est exigée, traduction) des modifications selon l'article 19 | : | feuilles |
| 4. copie (ou, si elle est exigée, traduction) de la déclaration selon l'article 19 | : | feuilles |
| 5. lettre | : | feuilles |
| 6. autres pièces (<i>préciser</i>) | : | feuilles |

Réservé à l'administration chargée de l'examen préliminaire international

reçu non reçu

<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Le ou les éléments cochés ci-après sont aussi joints à la demande d'examen préliminaire international :

- | | |
|---|--|
| 1. <input type="checkbox"/> feuille de calcul des taxes | 5. <input type="checkbox"/> explication de l'absence d'une signature |
| 2. <input type="checkbox"/> original du pouvoir distinct | 6. <input type="checkbox"/> listage des séquences sous forme électronique |
| 3. <input type="checkbox"/> original du pouvoir général | 7. <input type="checkbox"/> tableaux relatifs au listage des séquences sous forme électronique |
| 4. <input type="checkbox"/> copie du pouvoir général; le cas échéant, numéro de référence : | 8. <input type="checkbox"/> autres éléments (<i>préciser</i>) : |

Cadre n° VII SIGNATURE DU DÉPOSANT, DU MANDATAIRE OU DU REPRÉSENTANT COMMUN

À côté de chaque signature, indiquer le nom du signataire et, si cela n'apparaît pas clairement à la lecture de la demande d'examen préliminaire international, à quel titre l'intéressé signe.

Alain Dupont

Réservé à l'administration chargée de l'examen préliminaire international

1. Date effective de réception de la DEMANDE D'EXAMEN PRÉLIMINAIRE INTERNATIONAL :

2. Date modifiée de réception de la demande d'examen préliminaire international, en cas de CORRECTIONS apportées en vertu de la règle 60.1.b) :

- | | |
|---|--|
| 3. <input type="checkbox"/> La demande d'examen préliminaire international a été reçue PLUS DE 19 mois après la date de priorité et le point 4 ou 5 n'est pas applicable.
<input type="checkbox"/> Le déposant a été informé en conséquence. | 6. <input type="checkbox"/> La demande d'examen préliminaire international a été reçue APRÈS l'expiration du délai en vertu de la règle 54bis.1.a) et le point 7 ou 8 n'est pas applicable. |
| 4. <input type="checkbox"/> La demande d'examen préliminaire international a été reçue DANS LE DÉLAI de 19 mois à compter de la date de priorité, prorogé en vertu de la règle 80.5. | 7. <input type="checkbox"/> La demande d'examen préliminaire international a été reçue DANS LE DÉLAI en vertu de la règle 54bis.1.a), prorogé en vertu de la règle 80.5. |
| 5. <input type="checkbox"/> Bien que la demande d'examen préliminaire international ait été reçue plus de 19 mois après la date de priorité, le retard à l'arrivée est EXCUSÉ en vertu de la règle 82. | 8. <input type="checkbox"/> Bien que la demande d'examen préliminaire international ait été reçue après l'expiration du délai en vertu de la règle 54bis.1.a), le retard à l'arrivée est EXCUSÉ en vertu de la règle 82. |

Réservé au Bureau international

Demande d'examen préliminaire international reçue de l'administration chargée de l'examen préliminaire international le :

PCT

FEUILLE DE CALCUL DES TAXES

Annexe de la demande d'examen préliminaire international

Demande internationale n°	Réservé à l'administration chargée de l'examen préliminaire international								
Référence du dossier du déposant ou du mandataire	Timbre à date de l'administration chargée de l'examen préliminaire international								
Déposant									
<p>CALCUL DES TAXES PRESCRITES</p> <p>1. Taxe d'examen préliminaire <input style="width: 150px;" type="text"/> P</p> <p>2. Taxe de traitement (<i>Les déposants de certains États ont droit à une réduction de 90% de la taxe de traitement. Lorsque le déposant a (ou tous les déposants ont) droit à cette réduction, le montant devant figurer sous H est égal à 10% de la taxe de traitement.</i>) <input style="width: 150px;" type="text"/> H</p> <p>3. Total des taxes prescrites Additionner les montants portés dans les cadres P et H et inscrire le résultat dans le cadre TOTAL</p> <div style="border: 1px solid black; width: 150px; margin-left: auto; margin-right: auto; text-align: center; padding: 5px;">TOTAL</div>									
<p>MODE DE PAIEMENT (<i>Les administrations chargées de l'examen préliminaire international ne permettent pas toutes l'utilisation de ce mode de paiement</i>)</p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <input type="checkbox"/> autorisation de débiter un compte de dépôt auprès de l'administration chargée de l'examen préliminaire international (voir plus bas) </td> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <input type="checkbox"/> espèces </td> </tr> <tr> <td style="vertical-align: top;"> <input type="checkbox"/> chèque </td> <td style="vertical-align: top;"> <input type="checkbox"/> timbres fiscaux </td> </tr> <tr> <td style="vertical-align: top;"> <input type="checkbox"/> mandat postal </td> <td style="vertical-align: top;"> <input type="checkbox"/> coupons </td> </tr> <tr> <td style="vertical-align: top;"> <input type="checkbox"/> traite bancaire </td> <td style="vertical-align: top;"> <input type="checkbox"/> autre (<i>préciser</i>) : </td> </tr> </table>		<input type="checkbox"/> autorisation de débiter un compte de dépôt auprès de l'administration chargée de l'examen préliminaire international (voir plus bas)	<input type="checkbox"/> espèces	<input type="checkbox"/> chèque	<input type="checkbox"/> timbres fiscaux	<input type="checkbox"/> mandat postal	<input type="checkbox"/> coupons	<input type="checkbox"/> traite bancaire	<input type="checkbox"/> autre (<i>préciser</i>) :
<input type="checkbox"/> autorisation de débiter un compte de dépôt auprès de l'administration chargée de l'examen préliminaire international (voir plus bas)	<input type="checkbox"/> espèces								
<input type="checkbox"/> chèque	<input type="checkbox"/> timbres fiscaux								
<input type="checkbox"/> mandat postal	<input type="checkbox"/> coupons								
<input type="checkbox"/> traite bancaire	<input type="checkbox"/> autre (<i>préciser</i>) :								
<p>AUTORISATION DE DÉBITER (OU CRÉDITER) UN COMPTE DE DÉPÔT (<i>Les administrations chargées de l'examen préliminaire international ne permettent pas toutes l'utilisation de ce mode de paiement</i>)</p> <p><input type="checkbox"/> Autorisation de débiter le total des taxes indiqué ci-dessus.</p> <p><input type="checkbox"/> (<i>Cette case ne peut être cochée que si les conditions relatives aux comptes de dépôt établies par l'administration chargée de l'examen préliminaire international le permettent</i>) Autorisation de débiter tout montant manquant – ou de créditer de tout excédent – dans le paiement du total des taxes indiqué ci-dessus.</p>									
<p>IPEA/ _____</p> <p>N° de compte de dépôt : _____</p> <p>Date : _____</p> <p>Nom : _____</p> <p>Signature : <u> A lain Dupont </u></p>									